

Québec, le 13 février 2018

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 6 décembre dernier, le député de Lévis déposait deux pétitions adressées à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec de rétablir immédiatement le financement de la clinique-réseau Centre médical de Charlesbourg afin qu'elle puisse rouvrir son service de sans rendez-vous d'ici à ce qu'elle puisse attirer de nouveaux médecins pour se transformer en superclinique.

Depuis le 1^{er} avril 2017, le modèle des cliniques-réseau ne fait plus partie des modèles d'organisation financés par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). L'analyse des services offerts a démontré que plusieurs cliniques-réseau desservait, en grande partie, les patients qui y étaient inscrits, au détriment de l'accès aux services de ces cliniques pour les patients non-inscrits auprès d'un médecin de famille. Toutefois, le MSSS a consenti à prolonger d'une année complète, soit jusqu'au 31 mars 2018, le financement de toutes les cliniques-réseau qui s'engageaient à devenir des supercliniques pour assurer une période de transition.

C'est sur la base d'une volonté de répondre aux besoins de la population québécoise, particulièrement la population non-inscrite, que le modèle des supercliniques a été mis en œuvre. Les supercliniques ont d'ailleurs spécifiquement pour mission de permettre un accès rapide aux services médicaux de première ligne, pour des besoins urgents simples et semi-urgents, selon des heures étendues de service.

... 2

En ce qui a trait au Centre médical de Charlesbourg, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (CIUSSS) a offert un soutien continu à cette clinique afin de favoriser sa transition vers une superclinique.

Le Programme de désignation réseau pour les groupes de médecine de famille prévoit la possibilité d'une participation à l'offre de services réseau par des médecins qui ne font pas partie du groupe de médecine de famille (GMF) qui obtient la désignation. Ainsi, la responsabilité d'assurer les heures étendues de service ne devrait pas seulement reposer sur les membres d'un GMF, mais sur une communauté médicale engagée à offrir des services à la population.

Je souligne qu'à ce jour, quatre GMF ont obtenu une désignation de superclinique sur le territoire du CIUSSS de la Capitale-Nationale.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Gaétan Barrette

N/Réf. : 17-MS-06918